

Conditions générales de vente



Oxfam Magasins du monde

1. Préambule

OXFAM- Magasins du monde ASBL ont pour but

- **de soutenir l'effort de développement de groupes de producteurs marginalisés en menant avec eux des actions de commerce équitable en soutenant des actions sociales pour la collectivité** comme par exemple la construction d'une école, la formation professionnelle des adultes, l'accès à des soins de santé, la mise en place de techniques à caractère plus durable en faveur de l'environnement en développant des actions de solidarité et en faisant connaître leur démarche.
- **de développer une démarche active d'éducation permanente et d'éducation au développement.** Le but est de mobiliser des citoyens pour lutter contre les causes du mal-développement et proposer des changements économiques, politiques, sociaux et culturels favorables à plus de justice dans les relations Nord-Sud, au respect des droits humains et à un développement durable.
- **de contribuer à la récolte de fonds** pour des projets de développement financés par Oxfam-Solidarité.
- **de collecter, trier et vendre des vêtements de seconde main** en vue d'en favoriser la réutilisation pour lutter contre le gaspillage de déchets. Les marges financières générées par cette activité sont utilisés pour le soutien à des projets de développement dans le Sud ou à des actions d'économie sociale, tel le commerce solidaire.

2. Champ d'application

Toutes nos offres et ventes sont régies par les présentes conditions. Pour être valide, toute dérogation ou modification aux présentes clauses devra être faite par écrit et acceptée par les deux parties. L'entièreté du texte des présentes conditions de ventes fait partie intégrante de nos offres. Le client reconnaît en avoir pris connaissance et en avoir accepté toutes les clauses, sauf stipulation expresse contraire notifiée et acceptée de notre part. Les présentes conditions de ventes prévalent sur les conditions de l'acheteur.

3. Marques, label et propriété intellectuelle

- 3.1. Les dispositions légales en matière de propriété artistique et industrielle et de concurrence déloyale, s'appliquent au présent contrat.

Le logo ou la marque Oxfam Magasins du monde sont la propriété de Oxfam_Magasins du monde et ne peuvent être copiés, imités ou utilisés sans l'accord du Directeur Général d'Oxfam Magasins du monde.

Le label 'Max Havelaar Fairtrade Garantie' est la propriété de Max Havelaar sc. Ce label ne peut être copié, imité, ou reproduit sans l'accord de sont propriétaire.

- 3.2. Toute copie, imitation ou reproduction , même partielle, sous une forme quelconque et par quelque procédé que ce soit, lorsqu'elle est réalisée sans autorisation préalable, est fautive et constitue une contrefaçon ou un acte de concurrence déloyale.
- 3.3. La cession ou facturation de produits au client n'entraîne par elle-même aucune dérogation à ce qui précède, ni cession de licence sauf convention expresse et préalable.
- 3.4. Toute copie, imitation ou reproduction, même partielle obligera solidairement les responsables, soit le client comme tout tiers, au paiement des droits dus et d'une indemnité forfaitaire irréductible égale à 100% de ces droits, sans préjudice de toutes autres formes de sanctions prévues par les dispositions légales en matière de propriété artistique et industrielle et de concurrence déloyale.
- 3.5. Sauf convention expresse spécifique et préalable, les marques et label ne peuvent être associés, verbalement, visuellement, graphiquement ou de quelque manière que ce soit à une autre marque.
- 3.6. Toute communication au sujet du commerce équitable, des marques et label, des caractéristiques des produits faisant l'objet du présent contrat, devra être réalisée en collaboration avec Oxfam-Magasins du monde. En cas de désaccord, la formulation de Oxfam_Magasins du monde devra prévaloir.
- 3.7. Cette collaboration se limite au présent contrat et n'a aucune influence sur la politique générale de chacun des partenaires.
- 3.8. L'acheteur s'engage à informer clairement ses propres acheteurs et sous-traitants des présentes conditions générales. En cas de non-respect, Oxfam-Magasins du monde se réserve de résilier immédiatement les contrats en cours et de réclamer une indemnité fixée à l'équivalent du chiffre d'affaires moyen des 3 dernières années.

4. Offres

- 4.1. Sauf stipulation contraire de notre part, nos offres sont valables 30 jours. Les délais et les prix de livraisons sont mentionnés à titre indicatif et seront confirmés lors de l'acceptation de la commande.
- 4.2. L'acheteur adressera toute demande de modification du produit de quelque nature que ce soit par écrit. La demande (changement d'emballage, étiquetage, couleur, matière, taille, ...) doit être spécifiée techniquement (référence des couleurs, matières, ...) et documentée (envoi d'échantillon de couleur, de matière, exemple d'emballage, d'étiquetage, ...). Oxfam-Magasins du monde se réserve le droit d'approuver cette demande. La présentation finale du produit fera l'objet d'un bon à tirer. Ce bon à tirer devra être approuvé par l'acheteur et sera l'approbation finale de la spécification du produit.
- 4.3. Pour tous les produits d'artisanat, textile ou graphiques, une tolérance qualitative de 10% sera automatiquement appliquée. Et ceci principalement en raison des conditions artisanales de production.
- 4.4. Sauf stipulation contraire de l'offre, les frais de livraison ne sont pas compris dans le prix de vente et sont à la charge de l'acheteur. La livraison se fera au siège social de l'acheteur sauf stipulation contraire de l'acheteur.
- 4.5. Oxfam_Magasins du monde ne sera pas tenu responsable du retard de livraison de la commande dû à notre fournisseur qui n'a pas su nous livrer à temps.

5. Validation de la commande

Toute commande ou email envoyé en réponse à un devis pour accord de commande engage irrévocablement le client et ne peut être annulée.

Le versement d'un acompte peut être demandé par Oxfam au client. La facture d'acompte est payable au comptant.

Oxfam- Magasins du monde est engagé dès réception du bon de commande (ou devis) signé par l'acheteur et paiement par l'acheteur de l'acompte stipulé dans ce document.

Aucune livraison de commande ne sera réalisée si le paiement de l'acompte stipulé n'a pas été exécuté

6. Réception de la marchandise

- 6.1. Il appartient au client de vérifier la quantité livrée et son adéquation avec la description de la commande. En cas de contestation, le client doit le signaler par écrit dans les 48 heures suivant la livraison de la commande. Passé ce délai, la commande est considérée acceptée telle que livrée. Aucun produit n'est repris ou échangé.
- 6.2. En cas de contestation, Oxfam-Magasins du monde nommera un expert, chargé d'évaluer la conformité du produit. Les frais d'expertise seront à charge de Oxfam-Magasins du monde. L'acheteur peut également choisir un expert dont il supportera les frais. En cas de désaccord entre experts, ils choisiront un troisième expert dont les frais seront partagés à parts égales.

7. Prix

- 7.1. Tous nos prix sont nets et hors TVA. Le prix est stipulé hors frais de livraison et à titre indicatif si le client désire modifier l'objet commandé ou la quantité achetée. De plus, en fonction du délai de signature du client, les prix pourraient être modifiés.
- 7.2. Le prix de vente au consommateur final et les actions promotionnelles feront l'objet d'une concertation préalable.

8. Facturation – paiement

- 8.1. Echéance de paiement :
Sauf stipulation contraire dans l'offre de prix, les factures sont payables 30 jours date de facture. La facture d'acompte est payable au comptant.
- 8.2. Intérêts en cas de non-paiement
En cas de non-paiement des factures à l'échéance, le montant dû est majoré d'office, sans mise en demeure, d'un intérêt de 1,5% par mois.
- 8.3. Frais d'administration en cas de récupération de créance
Toute créance devant être encaissée par l'intermédiaire de tiers ou d'un mandataire, sera augmentée de 20% de frais d'administration avec un minimum de €25.
- 8.4. Délai de réclamations écrites
Toute réclamation sur la quantité, qualité, conformité de la marchandise livrée doit nous parvenir dans les 48 heures de la livraison. Toute facture non contestée dans les 8 jours de sa réception, sera considérée comme acceptée.
- 8.5. Clause de réserve de propriété
Les marchandises livrées restent la propriété de Oxfam-Magasins du monde jusqu'au règlement complet du montant des factures. Les conditions de stockages et de préservation des biens chez le client « en attente de paiement » sont de la responsabilité du client.

9. Droit applicable – juridictions compétentes:

Toutes nos offres sont soumises exclusivement au droit belge, même si une des parties à la convention est de nationalité étrangère. Tout différend résultant de la présente commande sera de la compétence exclusive des juridictions de l'arrondissement judiciaire du lieu de la situation du siège social de Oxfam- Magasins du monde asbl.